

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 22 Mars 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Mars à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 16 Mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Désignation de la liste des contribuables constitutive de la future Commission Communale des impôts directs.

PRESENTS : Florence AGUILAR, Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGLIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Patrick-François SANTINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de dresser une liste de présentation pour permettre au Directeur des Services Fiscaux de nommer les commissaires titulaires et suppléants,

Considérant que les conditions exigées par le Code général des Impôts pour être membre d'une Commission Communale des Impôts Directs sont les suivantes :

- Etre de nationalité française.
- Etre âgé de 25 ans minimum.
- Jouir de ses droits civils.
- Etre contribuable dans la Commune (être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la Commune – Taxe Foncière, Taxe d'habitation, Cotisation Foncière des Entreprises).
- Etre familiarisé avec la vie de la Commune.
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant que la Commune compte plus de 100 hectares d'Espaces Boisés Classés, il convient de préciser que la liste devra comporter au moins un propriétaire de bois ou de forêt,

Considérant qu'un Commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la Commune tout en étant inscrit aux rôles des impositions directes locales de la Commune,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la Taxe Foncière, à la Taxe d'Habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,

Considérant de ce fait la difficulté de proposer 32 noms,

Considérant que la future Commission présidée par Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué comptera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants du fait que la Commune compte plus de 2000 habitants,

Le Maire estime qu'il est raisonnable de proposer au Directeur des Services fiscaux de la Corse du Sud une liste de 20 noms répondant aux critères ci-dessus rappelés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Dresse ainsi que suit la liste des 20 contribuables :**
 - **CAVALLI Virgile : 1, La Paratella-20110 PROPRIANO.**
 - **CIENZO Francis : 18, rue Jean Pandolfi-20110 PROPRIANO.**
 - **DELOTTRE épouse MONDOLONI Nicole : Fosso Portigliolo-20110 PROPRIANO :**
(Propriétaire d'espaces boisés)
 - **SERRA épouse DELOVO Catherine : 30, rue du Général de Gaulle-20110 PROPRIANO**
 - **DUVAL Danielle Toussainte : 31, avenue Napoléon III-20110 PROPRIANO**
 - **CIOPPA épouse ETTORI Ghislaine : 30, rue Casanova d'Aracciani-20110 PROPRIANO**
 - **ETTORI Jean : Pianu Rossu-20143 FOZZANO**
 - **FONDACCI Julien : 1, Santa-Giulia-Imm.Benetti-20110 PROPRIANO**
 - **GOROVENKO épouse DUVAL Sylvie : 5, Rue des Pêcheurs-20110 PROPRIANO**
 - **LEANDRI Roch : 7, avenue Napoléon III-20110 PROPRIANO**
 - **LECA Paule Andréa : 33, rue du 9 septembre-20110 PROPRIANO**
 - **LEONETTI Jean-Baptiste : 3, rue de la Marine – 20110 PROPRIANO**
 - **MONDOLONI François : 2, rue Bonaparte-Imm. Le Colisée-20110 PROPRIANO**
 - **MONDOLONI Jean Antoine : 4, rue des pêcheurs-20110 PROPRIANO**

Délibération du Conseil Municipal du : 22 Mars 2026 (SUITE)

- MONDOLONI Pierre : 9, rue du Général de Gaulle-20110 PROPRIANO
- PALANQUE Jean Louis : 36, A Paratella -20110 PROPRIANO
- PINNA Ange : 19 b, A Paratella-20110 PROPRIANO
- SANTUCCI Antoine : 13, rue du 9 septembre-20110 PROPRIANO
- SORBA Paul-Antoine : 5, Santa-Giulia-Imm.Benetti-20110 PROPRIANO
- TRAMONI Paul : 6, Quartier Pinnedda – 20110 PROPRIANO

- Dit que cette liste sera adressée sans délai au Directeur des Services fiscaux de la Corse du Sud.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 23.03.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.03.2026

Fait à PROPRIANO, le 22 Mars 2026

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

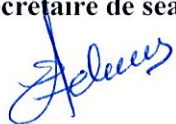
02A-212002497-20260322-2026-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026


Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance


Elisabeth TABERNER

